

Département de la Mayenne

COMMUNE DE RENAZE



Révision du Plan Local d'Urbanisme

6.1

ANNEXES SANITAIRES



Révision générale du POS en PLU prescrite le 2 septembre 2014
P.L.U. arrêté le 27 septembre 2016
P.L.U. mis à l'enquête publique le ...
P.L.U. approuvé le ...



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2016

Sommaire

ALIMENTATION EN EAU POTABLE	3
ASSAINISSEMENT ET EAUX USEES	4
GESTION DES DECHETS	5

Alimentation en eau potable

La commune de RENAZE fait partie du SIAEP du Craonnais composé des communes suivantes : BOUCHAMPS-LES-CRAON, CONGRIER, LA BOISSIERE, LA ROUAUDIERE, LA SELLE CRAONNAISE, NIAFLES, SAINT-AIGNAN-SUR-ROE, SAINT-ERBLON, SAINT-MARTIN-DU-LIMET, SAINT-SATURININ-DU-LIMET et SENONNES.

La gestion du service d'eau potable est assurée par Véolia Eau

1) Ressources :

La commune est alimentée à partir des ressources suivantes :

Puits à CHAZE-HENRY (49) La Marinière

Profondeur 32.0 m

Diamètre 400 mm

Date de réalisation 04 novembre 1991

Débit : 70 m³/heure

Production annuelle 499 842 m³ en 2014

Importations d'eau auprès du Syndicat Mixte de Renforcement du Sud-Ouest Mayenne : 37 300 m³ en 2014

2) Stockage :

Quatre châteaux d'eau :

- 2 à RENAZE au lieu-dit La Croix Rouge : 500 m³ et 300 m³
- 1 à CONGRIER au lieu-dit Le Tremblay : 200 m³
- 1 à SAINT-AIGNAN-SUR-ROE au lieu-dit L'Ormeau : 150 m³.

3) Réseau :

L'ensemble des habitants de la commune est desservi par le réseau d'alimentation en eau potable.

Aucune zone non desservie

- Longueur du réseau : 368 373 ml pour l'ensemble du SIAEP du Craonnais
- Longueur des branchements : 45 750 ml de branchements sur l'ensemble du SIAEP du Craonnais
- Natures des canalisations : Fonte et PVC

Projets : en 2016, mise en place d'une filière de traitement de l'abatement du COT à la station de pompage de La Marinière à CHAZE-HENRY.

Conclusion : la ressource en eau, les capacités de stockage et les caractéristiques du réseau sont suffisantes pour la population actuelle et à venir par rapport aux objectifs démographiques du document d'urbanisme.

4) Défense incendie :

Nombre de poteaux 56 à RENAZE

Lors de chaque permis d'aménager, une étude est réalisée pour mesurer la capacité de défense incendie du secteur envisagé. Jusqu'à ce jour, les réseaux en place ont toujours permis de répondre à la défense incendie des projets.

Assainissement et eaux usées

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les eaux usées de la commune sont collectées et acheminées vers la station d'épuration communale avec une capacité normale de traitement de 4000 EH.

Les eaux usées du village de La Repenelais sont traitées par un bassin de lagunage d'une capacité de 60 EH.

Voir réactualisation du zonage d'assainissement – HYDRATOP - 2016

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Une partie de la population de la commune n'est pas raccordée au réseau collectif et possède un assainissement non collectif ou autonome pour l'épuration des eaux usées. La collectivité responsable du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Gestion des déchets

La gestion des déchets est assurée par la Communauté de communes du Pays de Craon. Les interventions du service déchets portent sur :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés
- La collecte sélective
- La gestion des 7 déchetteries
- Les actions de prévention et de réduction des déchets

Le service déchet de la Communauté de communes du Pays de Craon gère :

- 7 Déchetteries
- 300 Conteneurs de Collecte sélective
- 350 Points de regroupements des déchets ménagers en campagne
- 2 Centres de Stockage de Déchets Inertes (CSDSI)
- 1 Aire de stockage du Verre issus de la collecte sélective
- 1 Quai de Transfert des déchets ménagers et un Ancien Centre d'Enfouissement Technique des déchets Ménagers

Document joint en annexe du PLU : synthèse du ***Règlement intercommunal sur la collecte des déchets ménagers et assimilés du PAYS DE CRAON.***

Pour en savoir plus : <http://www.paysdecraon.fr/environnement/environnement/le-service-dechet/>